

En fait, tout ne va pas comme sur des roulettes dans le domaine des publications non lucratives. Nous risquons fort de voir cette attitude inflexible tarir tout à fait le flot des idées et de l'opinion informées, essentiel à une démocratie véritablement éclairée. Même si les ordres du gouvernement sont encore disséminés sans difficulté et librement, et sauf erreur certains organes du parti libéral national jouissent parfois du même privilège, des opinions des groupes privés qui s'efforcent de stimuler l'opinion publique et de fournir les divers éléments des problèmes perdent de leur efficacité.

Au lieu de sermonner, le ministre aurait mieux fait d'écouter. Malgré le prestige d'autres moyens ésotériques de communication, et nous entendons beaucoup parler de ces objets fascinants et merveilleux d'exultation, il y a encore place dans notre société pour les écrits. Le courrier traditionnel a toujours de l'importance et il plaît encore aux Canadiens de le recevoir.

Un monsieur de Toronto avait tellement entendu parler des retards du courrier qu'il s'est envoyé une lettre affranchie à six cents. Elle lui est revenue à Toronto en dix jours. Il dispose maintenant d'un critère pour évaluer les retards. Les revues et les publications d'opinion...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, je m'oppose au style hyperbolique et ampoulé et aux exagérations grossières auxquels le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a recours. Je voudrais donner deux exemples des déclarations dont il est coutumier. A la page 687 du hansard, le député déclare qu'à son retour sur la colline du Parlement cet automne, il s'est rendu compte qu'environ un quart de l'étage, y compris les toilettes, avait été démenagé. Renseignements pris, il s'agissait, dit-il, du nouveau domaine du ministre des Communications. Sur quoi il ajoutait que cette expansion était autant physique que spirituelle et juridique. J'étais à la Chambre à ce moment-là. La chose en serait restée là au hansard si je ne m'étais levé pour dire: «Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette assertion est fautive». J'avais trouvé sa déclaration affreuse, mais sa réponse me parut vraiment révoltante. Voici ce qu'on y lit:

On a relevé mon erreur et j'accepte cette correction. Quand, à l'avenir, je me trouverai à l'étroit, je me souviendrai que ce n'est pas la faute du ministre des Communications...

A la page 769 du hansard, le député a fait une autre déclaration également fautive. On y lit entre autres:

... non pas sur la franchise, comme la Fédération libérale nationale, mais sur un tarif beaucoup plus avantageux qu'actuellement?

Le député a prétendu que le *Montreal Magazine* avait cessé de paraître par suite de l'augmentation des tarifs postaux. Mais, je le répète, la décision touchant cette revue était prise depuis des mois. Il a cité deux titres, l'un déclarant que 2,500 publications avaient cessé de paraître et l'autre, couvrant un article de la Presse canadienne paru à une date ultérieure et déclarant que 30 publications avaient été supprimées. Lequel des deux dit la vérité? L'un d'eux exagère. Ces déclarations équivoques sont-elles volontairement trompeuses et inexactes? Est-ce une tentative délibérée d'induire en erreur?

Le député se réclame d'un groupe qui est venu me voir. Les membres de ce groupe ont exagéré, eux aussi, mais ils n'ont pu citer que quatre périodiques qui, ont-ils prétendu, avaient cessé de paraître, dont «La Terre de Chez Nous.» Cette revue, monsieur l'Orateur, n'a pas cessé de paraître et cette affirmation a suffi pour inciter «La Terre de Chez Nous» à louer, à prix d'or, un espace publicitaire pour y proclamer: «Nous nous portons bien, merci!»

Le député a mentionné une publication syndicale éditée en Colombie-Britannique. Mais il suffisait, dans ce cas, de porter le tarif d'abonnement de \$1 par an à \$1.43. Monsieur l'Orateur, nous assurons l'expédition postale de 770,000 numéros de cette revue par an, pour \$1,000. Je vous le demande, qui, à la Chambre, voudrait entreprendre ce travail dans ces conditions?

Pour conclure, puis-je dire ceci: il est facile, pour certains éditeurs et pour certains députés, de faire pression contre l'augmentation des tarifs postaux et de faire croire au public que les Postes écrasent les publications canadiennes. Il est très difficile de leur faire comprendre que transporter journaux et périodiques par la poste coûte cher et que s'ils n'en assument pas les frais ce sera aux contribuables de le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps alloué au ministre est expiré.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LE GOUVERNEMENT ET LES HAUSSES POSSIBLES DES PRIX DU NICKEL ET DU CUIVRE

[Français]

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, alors même que